

# **ATELIER DE PLAIDOIRIE :** ***À LA DÉCOUVERTE DE VOTRE CLIENT : L'ENTREVUE INITIALE***

**Le 2 novembre 2021**

**VISIOCONFÉRENCE**

---

**CAHIER DU PARTICIPANT**

---

**ajef**  Association des juristes  
d'expression française  
de l'Ontario

## TABLE DES MATIÈRES

SECTIONS	PAGE
<b>I. AVANT-PROPOS</b>	<b>3</b>
<b>II. HORAIRE DE L'ATELIER</b>	<b>5</b>
<b>III. INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES ENTREVUES INITIALES</b>	<b>6</b>
<b>IV. EXERCICE PRATIQUE : 10 h 30 À 11 h 55</b>	<b>10</b>
<b>V. ANNEXE 1 : SCÉNARIO TESTAMENT</b>	<b>12</b>
<b>VI. ANNEXE 2 : SCÉNARIO PÉNAL</b>	<b>28</b>
<b>VII. ANNEXE 3 : SCÉNARIO FAMILLE</b>	<b>41</b>

## I. AVANT-PROPOS

### DESCRIPTION DE L'ATELIER

Cet atelier vise à expliquer des techniques d'entrevue initiale avec un client potentiel. L'atelier permettra aux avocats, stagiaires et étudiants de pratiquer ces techniques afin de maximiser l'information recueillie durant l'entrevue ainsi que de faire ressortir les faits pertinents au litige civil ou à la question de nature pénale.

En raison de la COVID-19, cette 7<sup>e</sup> édition de l'atelier de plaidoirie est présentée exclusivement par l'entremise de Zoom.

L'atelier est divisé en deux sections :

1. Dans un premier temps, les participants assisteront en plénière à un panel composé d'avocats chevronnés. Les participants apprendront les choses à faire et à ne pas faire avant, durant et après une entrevue initiale. Le panel discutera de la meilleure approche à une entrevue initiale : préparation des questions à l'avance ou non, prise de notes durant l'entrevue ou écoute seulement, entrevue en personne, par visioconférence ou par téléphone.
2. Dans le cadre d'un exercice pratique, les participants seront placés en petits groupes de travail (*breakout rooms*) en fonction de leur expérience. Chaque participant mènera une entrevue initiale. Chaque participant participera, en tant qu'observateur ou en tant que « client », aux entrevues initiales menées par les autres participants.

### ACCRÉDITATION DU BARREAU



Veillez prendre note que cet atelier de plaidoirie en français est agréé par le Barreau de l'Ontario pour 1 heure et 15 minutes portant sur le professionnalisme et 1 heure et 45 minutes de droit de fond.

## REMERCIEMENTS

L'atelier et le présent cahier du participant qui l'accompagne ont été élaborés par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO) en collaboration avec Me Nadine Rizk (Emond Harnden), Me Margot Leduc Pomerleau (Société Professionnelle MBC Law), Me Louise Hurteau (Barreau de l'Ontario) et Me Éliane Lachaîne (Burn Tucker Lachaîne), avec l'appui financier des partenaires suivants :

**ATELIER DE PLAIDOIRIE 2021  
MERCİ À NOS COMMANDITAIRES**



L'AJEFO remercie Me John Hollander, fondateur de The Advocacy Club d'Ottawa, pour son appui dans la mise sur pied de cet atelier.

L'AJEFO remercie les personnes suivantes qui ont contribué de nombreuses heures à l'élaboration de cette formation et sans qui ce projet n'aurait pas pu être réalisé :

**Me Éliane Lachaîne**

**Me Margot Leduc Pomerleau**

**Me Nadine Rizk**

**Me Louise Hurteau**

**Me Manon Arbour**

*Veillez prendre note que le masculin est utilisé dans ce document afin de ne pas en alourdir le texte. Les termes employés pour désigner des personnes doivent donc être entendus dans leur sens générique. Ils ont à la fois valeur de féminin, de masculin et de neutre.*

## II. HORAIRE DE L'ATELIER

Horaire	Description
9 h - 10 h 15	<p><b>Panel : L'entrevue initiale</b></p> <p><b>Modératrice :</b> Me Éliane Lachaine, Société professionnelle Burn Tucker Lachaine, Ottawa</p> <p><b>Conférenciers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Me Nathalie Boutet, Boutet Family Law, Toronto</li> <li>▪ Me Sam Puchala, Conron Law Professional Corporation, London</li> <li>▪ Me Rodrigue Escayola, Gowling WLG, Ottawa</li> </ul>
10 h 15 - 10 h 30	Pause
10 h 30 - 11 h 20	<b>Exercice pratique</b>
11 h 20 - 11 h 30	Pause
11 h 30 - 11 h 55	<b>Exercice pratique (suite)</b>
11 h 55	Conclusion

## III. INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES ENTREVUES INITIALES

### L'ENTREVUE INITIALE : INFORMATION GÉNÉRALE

---

L'entrevue initiale est très souvent la porte d'entrée pour les clients. Elle permet à l'avocat de recueillir l'information et les faits afin de déterminer s'il s'agit d'un dossier pouvant l'intéresser. Elle permet au client de déterminer si l'avocat en face de lui est la bonne personne pour le représenter. Une entrevue structurée mène à une compréhension des problèmes auxquels font face le client et des solutions qui pourraient s'offrir à ce même client.

Les techniques présentées lors de l'atelier s'appliquent aux entrevues initiales, mais elles pourraient tout aussi bien s'appliquer aux entrevues de témoins.

### L'ENTREVUE STRUCTURÉE

---

Il est préférable d'utiliser des questions ouvertes, à des questions fermées. Il est aussi préférable de poser des questions générales pour que le client puisse raconter ses problèmes juridiques. Ceci permet à l'avocat de maximiser l'information recueillie et de permettre au client de s'exprimer ouvertement.

L'avocat peut rédiger une liste de chacune des questions à poser au client lors de l'entrevue initiale. Ceci rassure l'avocat qu'il n'a pas oublié de questions. Cependant, cette méthode ne permet pas une discussion fluide avec le client. Elle pourrait aussi donner l'impression que l'avocat manque d'intérêt envers le client et ses problèmes juridiques.

Il est donc souhaitable de préparer une liste des sujets auxquels l'avocat nécessite des réponses, au lieu de préparer toutes les questions à poser.

Par exemple, lors de l'entrevue initiale d'une personne blessée dans un accident automobile, les sujets pourraient être :

- Qui est le client?
- Comment l'accident automobile s'est produit?
- Quelles sont les blessures?

- Qu'est-ce que le client souhaite accomplir avec une poursuite?

Lors de l'entrevue initiale pour la rédaction d'un testament, les sujets pourraient être :

- Qui est le client?
- Qui sont les membres de sa famille?
- Quels sont les actifs et passifs du client?
- Qu'est-ce que le client souhaite accomplir avec son testament?

Lors de l'entrevue initiale d'un client accusé de vol par effraction, les sujets pourraient être :

- Qui est le client?
- Quelles sont les accusations portées contre lui?
- Quelle est la version des faits d'après le client?
- Comment le client souhaite plaider ou défendre?

Lors de l'entrevue initiale d'un client en instance de divorce, les sujets pourraient être :

- Qui est le client?
- Quelle est la date de séparation?
- Où en est l'instance, y a-t-il un accord de séparation par exemple, ou encore des enfants mineurs?
- Qu'est-ce que le client souhaite accomplir?

L'avocat doit ensuite poser les questions requises afin d'obtenir les faits pertinents aux sujets identifiés. Les réponses du client ne sont pas toujours celles auxquelles l'avocat s'attend. Il faut donc être prêts à reformuler une question ou à poser une question de suivi. L'avocat doit faire preuve de présence d'esprit, de souplesse et de compassion.

## **LA COMPASSION DURANT L'ENTREVUE INITIALE**

---

Peu importe le problème juridique auquel fait face le client, un avocat qui fait preuve de compassion obtiendra l'information pertinente plus aisément du client lors de l'entrevue initiale. L'avocat augmente aussi ses chances d'obtenir le mandat de ce client. Développer un lien ou une connexion avec un client potentiel peut parfois se faire facilement. Cependant, il peut être très difficile de développer ce lien avec un client faisant face à un problème juridique accablant ou un client stressé à devoir rencontrer un avocat. Ce client pourrait vouloir se défendre ou justifier ses actions qui l'ont mené à devoir obtenir un avis juridique.

Faire preuve de compassion peut se faire en démontrant du respect et de l'intérêt envers le client.

Voici quelques exemples de techniques pour une entrevue initiale :

- Adopter un rythme adéquat pour l'entrevue initiale : pas trop vite, ni trop lent.
- Prendre des pauses entre les questions afin de permettre au client de réfléchir.
- Faire preuve d'écoute active et enchaîner avec des questions de suivi (exemples d'écoute active : hochement de la tête, oui, je vous écoute, « hmmm »).
- Valider les sentiments de la personne : « je comprends que cet évènement a beaucoup changé votre vie. »
- Reformuler le récit, ou une partie, de la personne dans nos mots : « si j'ai bien compris, en revenant du travail ce jour-là, vous avez ... »
- Adopter un langage corporel approprié : timbre de la voix, position du corps, émotions.
- Être authentique : ne pas imiter le style d'un autre avocat, ni feindre ses connaissances.

## APRÈS L'ENTREVUE INITIALE

---

En vertu de ses obligations professionnelles, l'avocat doit confirmer le mandat avec le client ou déclarer que l'avocat n'agira pas pour la personne. Si l'avocat ne peut pas représenter la personne, l'avocat devrait se conformer à la liste de vérification du Barreau de l'Ontario :

### **Date de consultation**

- Indiquez la date de consultation

### **Raison du refus ou du non-engagement**

- Expliquez pourquoi vous ne pouvez pas représenter ou ne représenterez pas la personne
- Problèmes de déontologie: p. ex., conflit d'intérêts (ne pas divulguer de renseignements confidentiels concernant un autre client)
- Problèmes d'honoraires: p. ex., omission de la personne à payer les honoraires provisionnels

### **Confirmer le non-engagement**

- Déclarez clairement que vous n'agirez pas pour la personne



### **Période de prescription**

- Informez la personne des conséquences de dépasser la période de prescription
- Si la période de prescription vient à échéance, renvoyez la personne à la loi habilitante et expliquez-lui pourquoi il est urgent d'agir

### **Recommandez une représentation juridique**

- Recommandez à la personne d'obtenir une représentation

### **Pas d'avis juridique**

- Prenez bien garde de ne pas donner un avis juridique sur le bien-fondé de toute demande ou affaire à moins que vous n'ayez mené une recherche pour appuyer la position

### **Rendre les biens à la personne**

- Si vous avez reçu des biens ou des documents de la personne durant une consultation, rendez-les-lui et confirmez le tout dans la lettre

### **Problèmes de conflit d'intérêts**

- Dans les cas où la représentation est déclinée en raison d'un conflit d'intérêts, le cas échéant, indiquez
  - que vous avez recommandé que la personne obtienne une représentation juridique indépendante,
  - si vous avez reçu des renseignements confidentiels concernant les intérêts d'une personne dans l'affaire

### **Conservez une copie, inscriptions dans le système de vérification des conflits**

- Conservez une copie de la lettre dans le dossier du client ou dans un dossier contenant les confirmations de non-engagement
- Assurez-vous que l'information est inscrite dans le système de vérification des conflits

<https://lso.ca/avocats/ressources-et-soutiens-a-la-pratique/sujets-lies-a-la-gestion-de-la-pratique/rapport-avocat-client/mandat-ou-non-engagement/liste-de-verification-de-lettre-de-non-engagement>

## IV. EXERCICE PRATIQUE

### ACCUEIL : 8 MINUTES (10 H 30 À 10 H 38)

- Accueil par le formateur et tour de table des membres du groupe.

### RÉSUMÉ DES FAITS : 2 MINUTES (10 H 38 À 10 H 40)

- Résumé du scénario.

### FAITS CACHÉS : 5 MINUTES (10 H 40 À 10 H 45)

- Chaque participant se voit assigné un scénario de fait caché, A, B, C ou D, et le trouve à la page suivante : [l'Atelier de plaidoirie](#).

### DÉROULEMENT DE L'EXERCICE : 5 MINUTES (10 H 45 À 10 H 50)

- Les participants auront 5 minutes pour écrire une courte série de questions qu'ils planifient poser (voir les exemples ci-haut sous la section L'entrevue structurée) ou les informations qu'ils croient devoir dégager de l'entrevue en prévision de jouer le rôle de l'avocat.
- Les participants devront étoffer leur scénario de faits cachés afin de pouvoir jouer le rôle de client de façon convaincante.
- À tour de rôle, les participants poseront leurs questions à leur client :  
  
Chaque participant a un scénario de faits cachés, ainsi chaque participant jouera le rôle du client et le rôle de l'avocat. Alors le participant A, posera des questions au participant B et essayera de ressortir les faits cachés du scénario B, ici, le participant A est l'avocat et le participant B est le client. Ainsi de suite.

### PRÉPARATION : 5 MINUTES (10 H 50 À 10 H 55)

- Les participants préparent une courte série de questions ou notent les sujets auxquels ils nécessitent une réponse.

**EXERCICE : 25 MINUTES (10 H 55 À 11 H 20)**

- Le participant A (rôle de l'avocat) et le participant B (rôle du client)
- Le participant D (rôle de l'avocat) et le participant A (rôle du client)

**PAUSE : 10 MINUTES (11 H 20 À 11 H 30)**

**POURSUITE DE L'EXERCICE PRATIQUE : 25 MINUTES (11 H 30 À 11 H 55)**

- Le participant C (rôle de l'avocat) et le participant D (rôle du client)
- Le participant B (rôle de l'avocat) et le participant C (rôle du client)

## V. ANNEXE 1 : SCÉNARIO TESTAMENT

TESTAMENT de Michel Séguin de la ville de Kingston dans la province de l'Ontario, rédigé le 1<sup>er</sup> jour d'avril 2020.

### I. RÉVOCATION

Je révoque tout testament et codicille antérieur fait par moi, Michel Séguin.

### II. EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE ET FIDUCIAIRE

Je nomme ma fille Judith Séguin, de la ville de Kingston comme exécutrice testamentaire et fiduciaire de ma succession. Si elle est décédée, ou si elle n'est pas apte à agir ou refuse d'agir en tant qu'exécutrice testamentaire et fiduciaire de ma succession, et que tout ou partie des fiducies testamentaires créées dans mon testament n'a pas été entièrement exécuté, je nomme ma fille Marjorie Séguin comme exécutrice testamentaire et fiduciaire de ma succession.

Dans mon testament, « fiduciaire de ma succession » renvoie à l'exécutrice testamentaire et fiduciaire de ma succession initiale ou subsidiaire

### III. TRANSFERTS AU FIDUCIAIRE DE LA SUCCESSION

Je remets à la fiduciaire de ma succession tous mes biens meubles et immeubles, quels qu'ils soient et où qu'ils soient situés, notamment tout bien sur lequel je détiens un pouvoir général de désignation, d'après les conditions de fiducie suivantes :

#### 1. Biens meubles

La fiduciaire de ma succession remet, pour les leurs transférer, ma résidence personnelle, incluant tous les meubles, soit la propriété connue sous l'adresse municipale de 123 rue Laurier, dans la ville de Kingston, dans la province de l'Ontario à ma fille Marjorie Séguin, autant qu'elle me survive.

## **2. Dettes et droits de succession**

La fiduciaire de ma succession paye toutes mes dettes légitimes au moyen du capital détenu dans ma succession, y compris tout impôt sur le revenu impayé (pour les années antérieures à mon décès et, dans l'année de mon décès, jusqu'à la date de mon décès), les frais funéraires et testamentaires, et tout autre droit de succession, toute taxe ou tout impôt applicable à la succession, à un don ou à l'héritage, imposé par les lois de cette province ou de tout autre ressort, autrement payable par un bénéficiaire désigné dans mon testament ou dans un codicille ou tout autre acte de disposition de ma main, ou payable par un bénéficiaire désigné par moi dans une police, un contrat ou un régime d'assurance dont je suis titulaire, ou par le bénéficiaire d'un don fait par moi.

## **3. Conversion de l'actif**

La fiduciaire de ma succession rappelle les éléments de mon actif et peut les vendre à son entière discrétion, de la manière et au moment, au prix et aux conditions qu'elle juge appropriés.

J'autorise la fiduciaire de ma succession à détenir tout élément d'actif de ma succession sans être tenu responsable en cas de perte ou dépréciation, aussi longtemps qu'elle le juge approprié, que cet élément d'actif constitue ou non un placement dans lequel un fiduciaire est en droit de placer des fonds en fiducie.

## **4. Reliquat**

JE DONNE INSTRUCTION à ma Fiduciaire de verser le reliquat de ma succession en parts égales à mes filles, Judith Séguin et Marjorie Séguin, pour leur usage absolu.

Si l'une d'elle, me pré décède, je donne instruction à ma Fiduciaire de verser sa part à sa Descendance en parts égales. Si mon enfant défunt ne laisse pas de Descendance, je donne instruction à mon Fiduciaire de verser la part de mon enfant défunt en parts égales à ceux de mes enfants qui me survivront.

## **IV. POUVOIRS DU FIDUCIAIRE DE LA SUCCESSION**

Je confie les pouvoirs qui suivent à la fiduciaire de ma succession afin qu'elle les utilise à son entière discrétion et à tout moment en vue de réaliser les conditions de fiducie prévues à mon testament :

## **1. Placements**

La fiduciaire de ma succession fait les placements qu'il juge appropriés en faveur de la succession sans se limiter aux placements que la loi autorise les fiduciaires à faire. La fiduciaire de ma succession ne saurait être tenu responsable des pertes que la succession pourrait subir par suite de tout placement qu'il a fait en toute bonne foi.

## **2. Vente et disposition**

La fiduciaire de ma succession réalise les éléments d'actif de ma succession ou en dispose de la manière et aux conditions qu'il juge appropriées, sous réserve des conditions de fiducie prévues à mon testament.

## **3. Conservation d'éléments d'actif**

La fiduciaire de ma succession conserve, à son gré, des éléments d'actif dans la forme qu'ils prenaient au moment de mon décès, qu'il s'agisse ou non d'éléments d'actif dans lequel les fiduciaires seraient par ailleurs en droit de placer des fonds en fiducie. Ces éléments d'actif sont réputés des placements autorisés.

## **4. Valeurs mobilières**

La fiduciaire de ma succession peut gérer les valeurs mobilières, les actions et tout autre type de droits dans une entreprise détenus dans ma succession comme s'ils étaient gérés de mon vivant. La fiduciaire de ma succession peut acquérir des actions d'autres entreprises, ou accroître une participation existante, ou acquérir d'autres types de droits. Il peut participer à n'importe quelle réorganisation, échanger des actions ou d'autres types de droits, et offrir ou recevoir et exercer des options. La fiduciaire de ma succession peut utiliser les fonds de la succession pour réaliser l'une ou l'autre de ces fins.

## **5. Recours à des mandataires**

Si elle le juge nécessaire, la fiduciaire de ma succession peut engager une personne ou une entreprise pour appliquer l'ensemble ou une partie des directives formulées dans mon testament, et rémunérer ces services au moyen des fonds de la succession, de la manière qu'il juge appropriée.

## 6. Distribution en espèces

La fiduciaire de ma succession effectue la division et la répartition de mon actif en nature et selon les évaluations qu'il juge raisonnables, à son entière discrétion. Pour arriver à faire ces évaluations, la fiduciaire de ma succession peut tenir compte, à sa discrétion, des prévisions qu'il juge utiles quant à la valeur future des éléments d'actif, y compris tout impôt à payer ou tout crédit d'impôt. Toute décision de la fiduciaire de ma succession à ce sujet lie toutes les personnes concernées par la décision.

## 7. Règlement des réclamations

La fiduciaire de ma succession peut, sans le consentement des personnes ayant un intérêt dans mon testament, régler une réclamation échue à tout moment à l'encontre ou en faveur de la succession, prendre un arrangement à son égard ou y renoncer. Elle peut en outre conclure avec une personne, un gouvernement ou une société des ententes liant les personnes ayant un intérêt dans ma succession.

## 8. Choix relatifs à l'impôt

La fiduciaire de ma succession peut appliquer les reports d'impôt, déductions fiscales et autres options d'ordre fiscal qu'elle juge, à son entière discrétion, être de manière générale dans l'intérêt de la succession, notamment tout report ou choix nécessaire ou souhaitable prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) selon les dispositions en vigueur.

## V. EXCLUSION DES BIENS FAMILIAUX NETS

Je tiens à avertir mes bénéficiaires des implications négatives potentielles qui peuvent découler de la perte accidentelle des prestations prévues ci-dessous. Je leur suggère de consulter un avocat compétent avant de recevoir et de gérer tout élément de l'héritage.

Je déclare que le revenu, y compris les gains en capital, résultant de tout intérêt transféré à une bénéficiaire prévu à mon testament est exclu des biens familiaux nets de la bénéficiaire ou de la valeur de son actif au moment du décès, du divorce ou de la séparation du bénéficiaire, conformément à la *Loi sur le droit de la famille*, L.R.O. 1990, chap. F.3, dans sa version à jour.

Les legs faits à une bénéficiaire sont considérés comme le bien propre de la bénéficiaire et ne peuvent être inclus dans une communauté de biens ou être assujettis aux droits matrimoniaux des conjoints de mes bénéficiaires, ni être emportés par des obligations de ces conjoints ou de la communauté de biens. Tout legs de cette nature ne peut faire l'objet d'une saisie aux fins du

remboursement des dettes des bénéficiaires ou de leurs représentants tant que le bien est en la possession et sous la responsabilité du fiduciaire de ma succession.

## VI. RÉMUNÉRATION

J'autorise la fiduciaire de ma succession à prélever et à transférer des sommes provenant de l'intérêt ou du capital de ma succession, à des intervalles raisonnables, au titre de la rémunération à laquelle elle s'attend raisonnablement, qui sera demandée à la fin de la période de référence en cours suivant l'audit des comptes de la succession ou sur approbation des bénéficiaires de ma succession. Si la rémunération accordée ultérieurement dans le cadre de la vérification judiciaire ou consentie par les bénéficiaires est inférieure à la somme prélevée à ce titre, l'excédent sera remboursé à ma succession sans intérêt.

## VII. DROIT APPLICABLE

Mon testament est régi par les lois de la province de l'Ontario, lesquelles en régissent l'interprétation.

**EN FOI DE QUOI**, le jour et l'année mentionnés en tête des présentes, j'ai signé mon nom sur mon testament, rédigé sur cette page et sur les 3 pages précédentes.

FAIT PAR Michel Séguin )

à titre de testament de sa main, en présence )

de nous deux, présentes au même moment,) )

qui, à sa demande, en sa présence et en la )

présence de chacune, avons inscrit )

nos noms comme témoins : )

) Michel Séguin

TÉMOINS : Sylvie Longchamp – adjointe juridique

Signature :

TÉMOINS : Colin Bonmatin – avocat et notaire

Signature :



## TESTAMENT SECONDAIRE

**CECI EST LE TESTAMENT SECONDAIRE** fait et consenti par moi, Michel Séguin, de la ville de Kingston, dans la province de l'Ontario.

### Révocation

1. Je révoque tout autre testament et codicille antérieurs faits par moi à n'importe quel moment avant le (date du présent testament), et je déclare que ce Testament Secondaire, est mon dernier testament sauf pour mon Testament Primaire, signé ce même jour, que je déclare sera en vigueur simultanément avec mon Testament Secondaire. Je déclare que ce Testament Secondaire s'appliquera à mes biens suivants:

- a. tout intérêt ainsi que toutes mes actions que je détiens dans la société de l'entreprise familiale Séguin Inc.
- b. tous mes effets relatifs à l'entreprise familiale Séguin Inc., y compris toutes les matériaux, les aveux, les voitures, les camions et tout autre véhicule ainsi que leurs accessoires, que je possède au moment de mon décès (Effets Personnels)

Toute référence à "ma succession" ou "mes biens" ou des mots qui ont un sens semblable dans ceci mon Testament Secondaire, feront référence aux biens qui sont prévus par mon Testament Secondaire.

### Nomination du Fiduciaire

2. Je nomme ma fille Judith Séguin, à titre de Fiduciaire de ma succession. Si toutefois, elle me pré-décédait ou si elle refusait ou était incapable d'exercer ou de continuer d'exercer ses fonctions de Fiduciaire, je nomme dans ce cas ma fille, Marjorie Séguin, à titre de Fiduciaire de ma succession.

### Définitions

3. Dans ce testament, les mots qui suivent auront les définitions suivantes:

*“Jour”* veut dire la période de temps commençant à minuit et se terminant à minuit;

*“Discrétion”* veut dire la discrétion unique et absolue dans son sens le plus large tel que permis par le droit;

*“Descendance”* veut dire l'enfant ou les enfants de mon enfant qui est décédé et comprend une distribution *per stirpes*;

*“Fiduciaire(s)”* veut dire et comprend, selon le contexte, l'exécuteur ou les exécuteurs et le fiduciaire et les fiduciaires de ma succession soit original soit substitué.

4. À moins d'indication contraire,

- a. tout bien que je possède d'une façon conjointe avec gain de survie au moment de mon décès doit être transféré au titulaire conjoint du bien en question qui ne fera pas partie de ma succession;
- b. toutes les dispositions de ce testament incluent le pluriel et comprennent le masculin ou le féminin, le cas échéant;
- c. tous les dons spécifiques qui sont prévus dans un Premier ou un Deuxième plan successoral doivent être appliqués dans le plan subséquent comme si le don spécifique avait été prévu dans le plan subséquent;

### Legs aux Fiduciaires

5. Je lègue en fiducie à ma Fiduciaire tous mes biens de quelque nature qu'ils soient et où qu'ils soient, y compris tous ceux sur lesquels je détiens un pouvoir général de désignation avec le mandat suivant:

#### ***Paiement des dettes***

- a. JE DONNE INSTRUCTION à ma Fiduciaire de payer mes dettes légitimes, mes frais funéraires et les dépenses imputables au règlement de ma succession y compris toute

taxe exigible relative à la transmission de tout bien, réelle ou présumée, par suite de mon décès. J'accorde à ma Fiduciaire la Discrétion de payer ou non mes dettes, mes frais funéraires ainsi que mes impôts à même les biens qui tombent dans mon Testament Primaire ou dans mon Testament Secondaire;

## ***PLAN SUCCESSORAL***

### ***Don du reliquat***

JE DONNE INSTRUCTION à ma Fiduciaire de verser le reliquat de ma succession à Judith Séguin, ma fille, pour leur usage absolu. Si Judith Séguin, me pré décède, je donne instruction à ma Fiduciaire de verser sa part à sa Descendance en parts égales. Si mon enfant défunt ne laisse pas de Descendance, je donne instruction à ma Fiduciaire de verser la part de mon enfant défunt en parts égales à ceux de mes enfants qui me survivront.

### **Legs aux bénéficiaires n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans**

6. Sous réserve de toute autre disposition de mon testament qui prévoit autrement, la part de ma succession qui revient à toute personne n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans doit être retenue et placée en fiducie par ma Fiduciaire. Le revenu ainsi obtenu et le capital ou le montant que ma Fiduciaire en tire, dans sa Discrétion absolue, doivent être versés ou affectés au profit de cette personne pour subvenir à son entretien et à son éducation jusqu'à ce qu'elle atteigne l'âge de 18 ans à quel moment l'ensemble de sa part lui sera versé.

### **Avances aux mineurs**

7. J'autorise ma Fiduciaire à faire des paiements pour le compte de toute personne mineure au père, à la mère ou au tuteur de cette personne ou à toute personne à qui il juge approprié de faire ces paiements; la réception de ces paiements par ces personnes dégagera ma Fiduciaire de toute responsabilité à ce titre.

## **Pouvoirs des Fiduciaires**

8. En sus de tous les pouvoirs conférés par ce testament ou tout autre codicille ou toute disposition législative s'appliquant à un Fiduciaire, celle-ci aura les pouvoirs suivants:

### *Investissements*

- a. Ma Fiduciaire, en procédant à des placements pour le compte de ma succession, ne sera pas limité aux placements prévus dans la Loi sur les fiduciaires. Ma Fiduciaire peut, à cet égard, exercer un pouvoir discrétionnaire absolu pour ce qu'elle juge souhaitable et n'est pas tenu responsable d'une perte subie par ma succession en ce qui a trait à un pareil placement fait de bonne foi;

### *Pouvoirs de vendre et de retenir*

- b. Je donne à ma Fiduciaire pleine liberté de réaliser ma succession avec le pouvoir de vendre, de demander le rapport ou de convertir en espèces toute partie de ma succession qui ne se trouve pas sous cette forme pour obtenir en contrepartie soit du comptant, soit du crédit, ou une combinaison des deux, suivant ce que décide mon Fiduciaire dans l'exercice de sa Discrétion. Il lui est également loisible de suspendre aussi longtemps qu'elle le juge indiqué le règlement de ma succession et je déclare qu'elle peut en retenir à son gré une portion quelconque dans l'état où elle se trouve au moment de mon décès aussi longtemps qu'elle estime souhaitable. Ma Fiduciaire ne sera pas tenu responsable d'une perte quelconque subie par ma succession pour avoir agi ainsi;

### *Distribution en espèces*

- c. Ma Fiduciaire peut procéder à la division, distribution ou répartition des biens de ma succession en espèces et peut mettre de côté n'importe quelle des parts de ma succession ou intérêt dans celle-ci dans l'exercice de sa Discrétion. Je déclare en plus que ma Fiduciaire aura une liberté absolue quant à la

détermination de la valeur de ma succession et de tout bien qui en fait partie et que sa décision sera finale et liera toutes les parties intéressées;

#### *Emploi des mandataires*

- d. Afin de faciliter l'administration de ma succession, ma Fiduciaire peut embaucher toute personne et toute corporation afin de donner suite à la réalisation de ma succession et peut leur verser une rémunération raisonnable pour le travail qu'ils effectuent dans l'exercice de sa Discrétion à même les argents de ma succession;

#### *Biens immeubles*

- e. Sans porter atteinte aux fiducies prévues dans ce testament, ma Fiduciaire aura, à l'égard de tout bien immeuble qui figure dans ma succession, le pouvoir de le louer de mois en mois, d'année en année ou pour toute période qu'elle estime souhaitable. À cette fin, elle pourra négocier tout engagement et condition qu'elle estime approprié. Elle peut en sus, accepter la livraison et renouveler tout bail, assurer la gestion des immeubles, verser des argents pour effectuer les réparations et les améliorations requises et consentir aux options appropriées dans le but de vendre tout immeuble. Ma Fiduciaire pourra également renouveler et consentir à toute hypothèque grevant mes biens immeubles aux montants et aux conditions qu'il estime souhaitable. Elle peut en plus, emprunter toute somme contre mes immeubles afin d'acquitter toute hypothèque non-remboursée au moment de mon décès;

#### *Emprunts*

- f. Ma Fiduciaire peut emprunter pour le compte de ma succession toute somme qu'elle estime appropriée et peut hypothéquer ou autrement grever les biens

de ma succession en tenant compte des meilleurs intérêts des bénéficiaires;

#### *Règlement des créances*

- g. Malgré l'absence du consentement des bénéficiaires de ma succession, ma Fiduciaire peut régler ou renoncer à toute créance redevable par ou redevable à ma succession et, à cette fin, peut négocier toute entente ou compromis avec toute personne visant de telles créances. La décision de ma Fiduciaire sera finale et liera tous les bénéficiaires de ma succession.

#### *Intérêts dans une entreprise*

- h. Si, au moment de mon décès, je possède un intérêt dans une société avec ou sans capital action, une société en nom collectif, une entreprise à propriétaire unique ou un placement dans une telle entreprise, ma Fiduciaire pourra exercer les mêmes pouvoirs dont je disposais au moment de mon décès et, sans limiter la généralité de ce qui suit, ma Fiduciaire pourra exercer les pouvoirs suivants, selon le cas:
- i. souscrire des actions ou des obligations, les accepter ou les donner en gage, les vendre, les transférer ou les aliéner et peut en plus voter et agir au titre de celles-ci, toucher les dividendes échéant à leur titre et en donner reçu, agir à titre d'officier et administrateur au sein de cette entreprise, réorganiser le capital, liquider, mettre fin, fusionner et incorporer une nouvelle société selon le besoin;
  - ii. retenir ou continuer l'opération de cette entreprise pourvu qu'il ne porte pas atteinte aux fiducies prévues dans ce testament;
  - iii. vendre tout intérêt que je possède dans cette entreprise dans un délai raisonnable après mon décès;

*Loi de l'impôt sur le revenu*

- i. Ma Fiduciaire, dans l'exercice de sa Discrétion, peut procéder à tout choix, détermination, élection ou désignation ou poser tout acte ou geste prévu dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* telle qu'amendée et qu'elle croit être dans le meilleur intérêt de ma succession et de mes bénéficiaires;

*Achats effectués par les Fiduciaires*

- j. Ma Fiduciaire, dans sa qualité personnelle, peut acheter des biens de ma succession à la condition que le prix d'achat et les conditions qui s'y rattachent reçoivent l'approbation unanime des bénéficiaires adultes de ma succession et dans les cas des bénéficiaires mineures, l'approbation du Procureur pour enfants du Ministère du Procureur Général;

*Cotisations aux RÉER*

- k. Ma Fiduciaire, dans l'exercice de sa Discrétion, peut verser toute somme qu'elle estime appropriée dans le Régime enregistré d'épargne retraite de mon époux ou de mon conjoint de fait survivant. Ce versement, s'il y a lieu, peut se faire entre la date de mon décès jusqu'au soixantième (60<sup>e</sup>) Jour qui suit la fin de l'année fiscale de l'année de mon décès.

**Exclusions des biens familiaux nets**

9. Aucun legs sous mon testament doit être assigné ou faire partie d'un régime de communauté des biens existants entre le bénéficiaire et son époux(se) et que le legs doit demeurer un bien séparé et libre de tout contrat ou droit de son époux(se) ou autre. Plus précisément, les revenus et les gains en capital provenant d'un bien qui peut être remonté, transféré à un bénéficiaire marié au moment de mon décès sous les dispositions de mon testament seront exclus des biens

familiaux nets du bénéficiaire selon les dispositions de la *Loi sur le droit de la famille* et de ses modifications. La présente constitue une déclaration expresse d'exclusion au sens de cette loi. Je désire que mes bénéficiaires partagent avec leurs époux(ses) de façon appropriée, par contre, ce partage doit se faire volontairement.

### **Rémunération des Fiduciaires**

10. J'autorise mon Fiduciaire, si elle le désire, à prélever à même du capital et des revenus de ma succession, à des intervalles raisonnables, la rémunération anticipée qu'elle compte recevoir à la fin de la période de comptabilité en cours soit à la suite de la reddition de compte par le tribunal, soit à la suite de l'approbation de l'ensemble des bénéficiaires de ma succession. Si la rémunération, une fois établie par le tribunal ou par l'ensemble des bénéficiaires est moindre que la somme prélevée, le surplus sera remboursé à la succession sans intérêt.

### **Période de survie de 30 Jours**

11. Dans ce testament ainsi que dans tout codicille, toute référence à un legs ou à un quelconque intérêt dans ma succession sera assujettie à la condition que le bénéficiaire me survive trente (30) Jours, à défaut de quoi le legs ou l'intérêt dans ma succession ne seront pas transmis au bénéficiaire et, dans un tel cas, ce testament ainsi que tout codicille seront interprétés comme si le bénéficiaire était décédé avant moi à moins que le contexte de la disposition pertinente dicte le contraire. D'une façon plus particulière, les mots "s'il me précède" ou "s'il me survit" seront interprétés comme étant assujettie à cette condition de survie de 30 Jours.

### **Titres et sous-titres**

12. Les titres et les sous-titres qui figurent dans ce testament ont été prévus pour des raisons d'ordre pratique et ne doivent pas être interprétés dans le but de porter atteinte au sens des paragraphes qu'ils précèdent.



**Loi applicable**


13. Ce testament sera interprété et appliqué en fonction du droit de la province de l'Ontario.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé mon Testament Secondaire sur cette page et sur les 8 pages précédentes le 1<sup>er</sup> jour du mois d'avril, 2020.

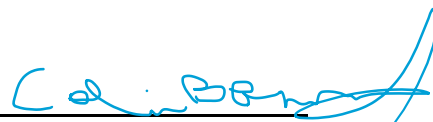
SIGNÉ en notre présence simultanée  
par  
comme l'expression de ses dernières  
volontés; ensuite à sa demande et  
en sa présence et en la présence  
l'un de l'autre nous avons apposé  
nos signatures comme témoins.

)  
)  
)  
)  
)  
)  
)

  
Michel Séguin

  
Sylvie Longchamp

Adjointe juridique  
Occupation

  
Colin Bonmatin

Avocat et notaire  
Occupation

## FAITS – SUCCESSION

Intimée : Judith Séguin

1. Judith Séguin agit à titre de fiduciaire de la succession de son père Michel Séguin. Elle travaille à temps plein au sein de l'entreprise familiale. Elle est mariée depuis 12 ans, son mari Stewart travaille à la bibliothèque municipale et ils ont 3 enfants.
2. Judith veut obtenir l'autorisation légale de s'occuper des biens de son père et homologuer le testament primaire, donc en but de déposer une requête pour obtenir un Certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession.
3. Son père, Michel, décède le 1 janvier 2021, à l'âge de 70 ans.
4. Michel, en avril 2020, exécute un testament primaire et un testament secondaire. Les deux nomment Judith comme fiduciaire.
5. Michel a deux enfants une fille aînée Judith (la cliente) et une autre fille Marjorie.
6. Michel n'a été marié qu'une seule fois, avec la mère de Judith et Marjorie.
7. Le testament secondaire s'applique à tout intérêt et les actions de l'entreprise. Judith devient aussi bénéficiaire de tout intérêt ainsi que des actions de l'entreprise.
8. L'entreprise et le terrain ont une valeur de 2 000 000 \$.
9. Les bénéficiaires nommées dans le testament primaire sont Judith et Marjorie, le reliquat séparé en part égales entre les deux.
10. La femme du testateur, la mère de Judith et Marjorie, est décédée depuis 15 ans.
11. En 2000, Michel fut victime d'un accident au travail qui a affecté sa capacité de gérer son commerce familial suivant sa récupération.

12. Judith indique qu'elle a travaillé dans le commerce familial depuis 2000. Ce travail a toujours été effectué à très bas salaire avec la promesse de la part de Michel qu'un jour le commerce familial serait le sien.
13. En 2001, Michel a exécuté une procuration perpétuelle relative aux biens, dans laquelle il a désigné Judith comme son procureur aux biens, incluant les aveux de l'entreprise.
14. En 2007, Michel prépare un nouveau testament, dans lequel il divise ses biens plus ou moins également entre ses deux filles.
15. En 2020, il a exécuté les nouveaux testaments. Judith est fiduciaire testamentaire de ces testaments et reçoit la majorité des terrains du testateur et l'entreprise, d'une valeur d'à peu près 2 000 000 \$. Marjorie reçoit une la petite résidence personnelle du testateur, d'une valeur d'à peu près 500 000 \$.
16. Marjorie a l'intention de signifier un avis d'opposition visant la validité du testament, elle s'oppose au testament de 2020 et vise à s'appointer comme fiduciaire et que Judith soit destituée de sa qualité de fiduciaire pour la durée des procédures concernant la validité des testaments.
17. Judith vient vous consulter.

## VI. ANNEXE 2 : SCÉNARIO PÉNAL

### PAGE COUVERTURE DU DOSSIER DE LA COURONNE

*Service de police:* Police de la ville d'Ottawa

*No dossier de police:* C2100199

*Incident #(s):* RM210001

**La reine c. Renou**

*OIC:* #1192 P. Bissonnette

*Classe de dossier.:* violence conjugale

**Nom de l'accusé:** Pierre RENOUE

Date de naissance: 24 octobre 1997

Casier judiciaire: non

Accusations:

Voie de fait causant des lésions corporelles, art. 267(b)

Date de l'infraction

21 septembre 2021

Statut

Adulte

## Sommaire du dossier de la Couronne

*Service de police* : Police de la ville d'Ottawa

### Sommaire

*No dossier de police*: C2100199

*Incident #(s)*: RM210001

Auteur : #1192 P. Bissonnette

Temps du rapport : 22 septembre 2021, 2h14

Rédigé par : #1192 P. Bissonnette

Temps de rédaction : 22 septembre 2021, 2h14

### Historique

M. Renou et Mme Dubée, la victime, sont dans une relation depuis quelques mois. Ils n'habitent pas ensemble.

### Incident

La police a reçu un appel 911 à 23h46 le 21 septembre 2021 de Gisèle Blanchard rapportant qu'il y avait une dispute en qui se produisait dans l'appartement 3 de son édifice.

Les policiers se sont rendus sur place et Mme Blanchard leur a permis d'entrer dans l'édifice. Les policiers ont pu entendre une femme crier une fois dans l'édifice. Ils se sont précipités vers l'appartement 3 où ils ont cogné. Un homme a ouvert la porte. Les policiers lui ont expliqué qu'ils étaient présents dû à un appel 911 qu'ils avaient reçu. En discutant avec l'homme, l'agent Gagné a remarqué une assiette brisée dans le salon. Les policiers ont demandé de voir les résidents de l'appartement afin de s'assurer de la santé et sécurité de tous. M. Renou leur a permis d'entrer dans la résidence.

Les agents ont vite aperçu la victime, Joli-Anne Dubé, qui avait les yeux rouges et une lésion au front, au-dessus de son œil gauche, qui saignait. Mlle Dubé a indiqué qu'elle avait été blessée.

L'agent Bissonnette a mis M. Renou en état d'arrestation pour voie de fait causant des lésions corporelles lui a fait part de ses droits de consulter un avocat et sa caution.

## Rapport général

Service de police de la ville d'Ottawa  
*No dossier de police: C2100199*  
*Incident #(s): RM210001*

Auteur : #1192 P. Bissonnette  
Rédigé par : #1192 P. Bissonnette

Temps du rapport : 22 septembre 2021, 2h14  
Temps de rédaction : 22 septembre 2021, 2h14

### Rapport :

La police a reçu un appel 911 à 23h46 le 21 septembre 2021 de Gisèle Blanchard rapportant qu'il y avait une dispute en qui se produisait dans l'appartement 3 de son édifice. Mme Blanchard a rapporté à la répartitrice qu'elle pouvait entendre une femme crier et des bruits d'assiettes brisées.

Les policiers sont arrivés sur place à 23h51 et Mme Blanchard les attendait à l'entrée. Elle leur a permis d'entrer dans l'édifice. Une fois dans l'édifice, les policiers ont pu entendre une femme crier. Ils se sont précipités vers l'appartement 3. Les cris de la femme ont cessé alors que les policiers montaient les escaliers vers l'appartement 3. où ils ont cogné. Un homme, qui a été identifié plus tard comme étant Pierre Renou, a ouvert la porte. Les policiers ont expliqué qu'ils étaient présents en raison d'un appel 911 qu'ils avaient reçu. L'homme a indiqué que rien ne s'était passé, que lui et sa copine écoutaient peut-être la télévision trop fort. En discutant avec l'homme, l'agent Gagné a remarqué une assiette brisée, sur le sol, dans le salon. L'assiette était juste à côté d'une table basse dans la même pièce. Les policiers ont demandé de voir les résidents de l'appartement afin de s'assurer de la santé et sécurité de tous. M. Renou leur a permis d'entrer dans la résidence.

Lorsqu'ils ont pu entrer dans l'appartement, les agents ont vite aperçu la victime, Joli-Anne Dubé, qui avait les yeux rouges et une lésion au front, au-dessus de son œil gauche, qui saignait. Elle était assise sur le plancher, près du meuble de télévision dans le salon, visiblement effrayée. On ne pouvait pas la voir de l'entrée. Lorsque les deux policiers lui ont demandé ce qui s'était passé, Mlle Dubé a indiqué qu'elle avait été blessée. L'agent Gagné est resté au côté de Mlle Dubé, pour mettre de la pression à sa blessure au front alors que l'agent Bissonnette a fait le tour du reste de l'appartement. Personne d'autre n'a été trouvé

dans la résidence. L'agent Gagné a remarqué des gouttes de sang sur le sol dans le salon, près de la table basse.

En raison de ses observations et de la déclaration de la victime, l'agent Bissonnette a développé les motifs raisonnables et probables de croire que M. Renou avait commis des voies de fait à l'égard de Mlle Dubé. L'agent Bissonnette a alors mis M. Renou en état d'arrestation pour voie de fait causant des lésions corporelles à 00h02. Il lui a fait part de ses droits de consulter un avocat et de garder le silence à 00h08. L'accusé a été transporté au poste de police à 00h36.

Mlle Dubé a été transportée à l'hôpital une fois les ambulanciers arrivés. L'agent Gagné l'a accompagné. Mlle Dubé a reçu 12 points de suture au front. Alors qu'elle était à l'hôpital, elle a donné une déclaration enregistrée par audio à l'agent Gagné.

Témoins interviewés :

- Joli-Anne Dubé
- Gisèle Blanchard

## SOMMAIRE DE LA DÉCLARATION DE LA VICTIME

Service de police de la ville d'Ottawa

No dossier de police: C2100199

Incident #(s): RM210001

Auteur : #1193 B. Gagné  
Rédigé par : #1193 B. Gagné

Temps du rapport : 22 septembre 2021, 4h36  
Temps de rédaction : 22 septembre 2021, 4h36

### Sommaire de la déclaration de la victime

Le 22 septembre à 1h26, l'agent Gagné était à l'hôpital Monfort avec Joli-Anne Dubé. Il l'a accompagné à la suite de l'appel 911 reçu plus tôt. Une fois que Mlle Dubé a reçu les traitements médicaux nécessaires, elle a fourni une déclaration audio. Dans sa déclaration, Mlle Dubé raconte :

- Elle s'est rendue chez Pierre Renou vers 21h le 21 septembre 2021
- Elle a pris un Uber chez l'accusé
- Elle et Pierre Renou sont dans une relation depuis quelques mois, ils se sont rencontrés au début de l'été
- Les deux ont consommé de l'alcool ce soir, elle ne sait pas combien de consommations elle a prises, mais elle était ivre
- Tard, pendant la soirée, ils ont eu une chicane, c'est lui qui s'est énervé après ça, ça devient flou dans sa tête
- Elle se souvient que Pierre a lancé l'assiette et elle s'est fracassée sur le sol
- Ensuite, elle se souvient d'avoir mal au front, elle s'est ensuite aperçue qu'elle saignait
- C'est à peu près à ce moment-là que les policiers sont arrivés



## SOMMAIRE DE LA DÉCLARATION DU TÉMOIN

Service de police de la ville d'Ottawa  
*No dossier de police: C2100199*  
*Incident #(s): RM210001*

Auteur : #1192 P. Bissonnette

Temps du rapport : 22 septembre 2021, 2h33

Rédigé par : #1192 P. Bissonnette

Temps de rédaction : 22 septembre 2021, 2h33

### Sommaire de la déclaration du témoin

Le 22 septembre, à 00h16, le policier Bissonnette a obtenu une déclaration de Gisèle Blanchard. La déclaration a été enregistrée de façon audio. Dans sa déclaration, Mme Blanchard indique ce qui suit :

- Elle habite dans l'édifice depuis 15 ans
- Le locataire de l'appartement 3 a emménagé il y a environ 1 an
- L'édifice est calme normalement, rien d'anormal ne se passe
- C'est pour ça que ce soir, lorsqu'elle a entendu des cris, elle s'est inquiétée et a appelé la police
- Les cris ont commencé environ 5 minutes avant qu'elle ait appelé la police
- Elle ne pouvait pas trop entendre ce que la femme disait lorsqu'elle criait, elle sait juste que c'était une femme et que les cris provenaient de l'appartement 3
- Lorsqu'elle a entendu le bruit de vaisselle brisée, elle s'est dit qu'elle devait appeler la police

## Information / Dénonciation

Form 2, sections 506, 508.1 and 788 / Formule 2, articles 506, 508.1 et 788

IPV (Intimate Partner Violence / Violence contre un partenaire intime)

**21 BONNECHANCE02**

S (Impaired driving with substances / Conduite avec capacités affaiblies par des substances)

Information Number / N° de la dénonciation

V (Vessel / Bateau)

Replacement Information / Dénonciation de remplacement

Non-Disclosure Order Pursuant to s. 486.31  
Ordonnance de non-divulgence, art. 486.31

Publication ban pursuant to  
Interdiction de publication en vertu de

Non-communication s. 515(12)/516(2)  
Non-communication, par. 515 (12)/516 (2)

Provisions of 530(3) complied with  
Dispositions du par. 530 (3) observées

Arrest Date: **22 septembre 2021**

15 month Flag: **22 mars 2022**

18 month Flag: **22 mars 2022**

Date d'arrestation

Alerte à 15 mois

Alerte à 18 mois

Sworn/Affirmed Date /

Deemed Sworn/Affirmed Date: **24 septembre 2021**

15 month Flag: **24 mars 2022**

18 month Flag: **24 mars 2022**

Déclarée sous serment/affirmée solennellement le / réputée  
être déclarée sous serment/affirmée solennellement le

Alerte à 15 mois

Alerte à 18 mois

CANADA  
PROVINCE OF ONTARIO  
PROVINCE DE L'ONTARIO

**East / Est**

(Region / Région)

Information of: **Cst. Bissonnette**

Dénonciation de :

of **Ottawa, Ontario**

de

**Police Officer**

(occupation / profession)

hereinafter called the informant. / ci-après appelé(e) le dénonciateur.

The informant says that they believe on reasonable grounds that  
Le dénonciateur déclare qu'il a des motifs raisonnables de croire que

**Pierre Renou, le 21 septembre 2021, à Ottawa, Ontario; a commis un voie de fait causant des lésions corporelles contre Joli-Anne Dubé; contrairement à l'article 267(b) du Code criminel.**

Accused notified court under s. 530(3) Tribunal avisé par l'accusé en vertu du par. 530 (3)  Designation Filed Désignation déposée  Interpreter Required Interprète requis

Date	Accused <i>Accusé</i>	Adjournment Date <i>Date d'ajournement</i>	Adjournment Details <i>Détails sur l'ajournement</i>	Designation <i>Désignation</i>	Counsel As Agent <i>Avocat comparaitre</i>	Fails to Appear <i>Omet de comparaitre</i>	Bench Warrant <i>Mandat d'arrêt</i>	Discretion <i>Discretion</i>	Certificate of Default <i>Certificat de défaut</i>

Date <i>Date</i>	Clerk <i>Greffier</i>	Crown <i>Couronne</i>	For the Accused <i>Pour l'accusé</i>	Justice's initials <i>Initiales du juge</i>

**At Bail Review dated** \_\_\_\_\_  **Original Order Confirmed** *Ordonnance originale confirmée*  **New Order Made** *Nouvelle ordonnance rendue*  **Gladue Report Requested** \_\_\_\_\_ (date / date) *Rapport Gladue demandé*

**Deemed to be sworn/affirmed – To be completed where information is laid other than in person:**  
**Réputée être déclarée sous serment/affirmée solennellement – À remplir lorsque la dénonciation est déposée autrement qu'en personne :**

I, **Patrick Bissonnette**, state that all matters contained in this information are true to my knowledge and  
Je soussigné(e) (name of informant / nom du dénonciateur) déclare que tous les renseignements contenus dans la présente dénonciation

belief, pursuant to s. 508.1(2) of the *Criminal Code*.  
sont, à ma connaissance, véridiques, en vertu du par. 508.1 (2) du Code criminel.

Dated at **Ottawa** in the Province of Ontario, this **24** day of **septembre**, 20 **21**  
Fait à(au) dans la province de l'Ontario, ce jour de

**To be completed where information is laid in person:**  
**À remplir lorsque la dénonciation est déposée en personne:**

Sworn/affirmed before me  
at the  
Déclarée sous serment/affirmée solennellement devant moi à/au

of /  
de

in the Province of Ontario / dans la province de l'Ontario

this day of 20  
ce jour de

Informant / Dénonciateur

Justice of the Peace / Juge de paix

Appearance Notice Citation à comparaître     Undertaking Promesse     Release Order Ordonnance de mise en liberté for \_\_\_\_\_, 20 \_\_\_\_\_ pour le (day, month / jour, mois)

**CHECK ONE OF THE FOLLOWING / COCHEZ LA CASE QUI CONVIENT**

Cancelled – Police to notify defendant Annulé(e) – La police informera la partie défenderesse  
 Cancelled – Warrant issued Annulé(e) – Mandat délivré

Cancelled – Summons Annulé – Sommotion

Confirmed on **24 septembre**, 20 **21**  
Confirmé(e) le (day, month / jour, mois)

Justice of the Peace / Juge de paix

(day, month / jour, mois)

Justice of the Peace / Juge de paix

Date Date	Crown Elects to Proceed La Couronne choisit de procéder par	<input type="checkbox"/> Summarily Procédure sommaire	<input type="checkbox"/> By Indictment Acte d'accusation	<input type="checkbox"/> Summary Conviction Offence(s) Infraction(s) punissable(s) sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire	<input type="checkbox"/> Indictable Offence(s) Acte(s) criminel(s)			
Date Date	Accused Accusé	Elects Trial by Choix d'un procès devant		Preliminary Hearing Requested Enquête préliminaire demandée	Justice Initials Initiales du juge	Abs.Juris. Comp. absolue	Pleads Plaide	
		Superior Court Cour supérieure	Ontario Court Cour de l'Ontario				Guilty to Counts Coupable des chefs d'accusation	Not Guilty to Counts Non coupable des chefs d'accusation
		Judge Juge	Judge & Jury Juge et jury				Judge On Counts Juge pour les chefs d'accusation	Yes Oui
Date Date	Accused Accusé	Committed (or) Ord. Std. Trial *On Counts Renvoyé à procès *pour les chefs d'accusation		Discharged on Counts Libéré des chefs d'accusation	Found / Reconnu		Guilty on Counts Coupable des chefs d'accusation	Not Guilty on Counts Non coupable des chefs d'accusation


\*  With consent of accused and prosecutor, without taking or recording  
*Avec le consentement de l'accusé et du poursuivant, sans recueillir ou consigner*       (a) any evidence      (or)       (b) further evidence  
*a) des preuves      (ou)      b) des preuves additionnelles*

\_\_\_\_\_  
Judge / Juge

**Count / Chef** \_\_\_\_\_ **Sentence date / Date de détermination de la peine** \_\_\_\_\_  **Withdrawn / Accusation retirée**

Pre-sentence custody \_\_\_\_\_ days/months Time credited: \_\_\_\_\_ days/months  concurrent with \_\_\_\_\_  
*Détention pré-sentencielle* \_\_\_\_\_ *jours/mois* *Crédit octroyé* \_\_\_\_\_ *jours/mois* *concurrente avec*

Term that would have been imposed before credit granted: \_\_\_\_\_ days/months/years  
*Période d'emprisonnement imposée avant l'octroi de tout crédit* \_\_\_\_\_ *jours/mois/ans*

Absolute discharge  Conditional discharge  Suspended sentence  
*Absolution inconditionnelle* *Absolution conditionnelle* *Condamnation avec sursis*

Imprisoned for \_\_\_\_\_ days/months/years  concurrent with  consecutive to \_\_\_\_\_  
*Emprisonnement pour* \_\_\_\_\_ *jours/mois/ans* *concurrent avec* *consécutif à*

Intermittent sentence for \_\_\_\_\_ days  concurrent with  consecutive to \_\_\_\_\_  
*Peine discontinuée* \_\_\_\_\_ *jours* *concurrente avec* *consécutif à*

Conditional sentence for \_\_\_\_\_ days/months/years  concurrent with  consecutive to \_\_\_\_\_  
*Ordonnance de sursis* \_\_\_\_\_ *jours/mois/ans* *concurrente avec* *consécutif à*

Probation \_\_\_\_\_ months/years  concurrent with  consecutive to \_\_\_\_\_  
*Période de probation* \_\_\_\_\_ *mois/ans* *concurrente avec* *consécutif à*

Community service s.732.1(3)(f) / *Service communautaire, par.732.1 (3)f* \_\_\_\_\_ hours / heures

Fine of \$ \_\_\_\_\_ VS \$ \_\_\_\_\_ Time to pay \_\_\_\_\_  
*Amende de* \_\_\_\_\_ *\$ sur. comp.* \_\_\_\_\_ *\$* *délai de paiement* \_\_\_\_\_

Restitution  s. 738 / s. 739 Amount: \$ \_\_\_\_\_ Time to pay \_\_\_\_\_  
*Dédommagement* *art. 738 / art. 739* *Montant* \_\_\_\_\_ *\$* *Délai de paiement* \_\_\_\_\_

Victim surcharge: \$ \_\_\_\_\_ Time to pay: \_\_\_\_\_  
*Suramende compensatoire* \_\_\_\_\_ *\$* *Délai de paiement* \_\_\_\_\_

<input type="checkbox"/> Dismissed <i>Rejeté</i>	<input type="checkbox"/> HTA cautioned <i>Avertissement (Code de la route)</i>	<input type="checkbox"/> Driving prohibition: _____ Months / Years <input type="checkbox"/> s.743.21(1) / par. 743.21 (1) <i>Interdiction de conduite :</i> _____ <i>mois/années</i>
<input type="checkbox"/> Acquitted <i>Acquitté</i>	<input type="checkbox"/> Weapons prohibition: <i>Interdiction d'armes</i>	<input type="checkbox"/> s. 109(2): _____ years <input type="checkbox"/> s. 109(3) (Life) <input type="checkbox"/> s. 110: _____ years <input type="checkbox"/> s. 110 (life) <i>par. 109 (2) ans</i> <i>par.109 (3)(perpétuité)</i> <i>art. 110 ans</i> <i>art .110 (perpétuité)</i>
<input type="checkbox"/> Stayed <i>Sursis</i>	<input type="checkbox"/> DNA: <i>ADN</i>	<input type="checkbox"/> 5.03 (Primary) <input type="checkbox"/> 5.04 (Secondary) <input type="checkbox"/> Denied (DND) <i>5.03 (primaire)</i> <i>5.04 (secondaire)</i> <i>Rejetée</i>
<input type="checkbox"/> In Absentia <i>In absentia</i>	<input type="checkbox"/> S.O.I.R.A. order: <i>Ordonnance LERDS</i>	<input type="checkbox"/> 10 years <input type="checkbox"/> 20 years <input type="checkbox"/> Life <i>10 ans</i> <i>20 ans</i> <i>Perpétuité</i>
<input type="checkbox"/> Other <i>Autre</i>	<input type="checkbox"/> s. 161 prohibition: _____ months/years <input type="checkbox"/> s. 490 forfeiture order: _____ <input type="checkbox"/> Granted <input type="checkbox"/> Denied <i>Interdiction, art. 161</i> <i>mois/ans</i> <i>Ordonnance de confiscation, art. 490</i> <i>Accordée</i> <i>Rejetée</i>	

**Count / Chef** \_\_\_\_\_ **Sentence date / Date de détermination de la peine** \_\_\_\_\_  **Withdrawn / Accusation retirée**

Pre-sentence \_\_\_\_\_ days/months Time credited: \_\_\_\_\_ days/months  concurrent with \_\_\_\_\_  
*Détention pré-sentencielle* \_\_\_\_\_ *jours/mois* *Crédit octroyé* \_\_\_\_\_ *jours/mois* *concurrente avec*

Term that would have been imposed before credit granted: \_\_\_\_\_ days/months/years  
*Période d'emprisonnement imposée avant l'octroi de tout crédit* \_\_\_\_\_ *jours/mois/ans*

Absolute discharge  Conditional discharge  Suspended sentence  
*Absolution inconditionnelle* *Absolution conditionnelle* *Condamnation avec sursis*

Imprisoned for \_\_\_\_\_ days/months/years  concurrent with  consecutive to \_\_\_\_\_  
*Emprisonnement pour* \_\_\_\_\_ *jours/mois/ans* *concurrent avec* *consécutif à*

Intermittent sentence for \_\_\_\_\_ days  concurrent with  consecutive to \_\_\_\_\_  
*Peine discontinuée* \_\_\_\_\_ *jours* *concurrente avec* *consécutif à*

Conditional sentence for \_\_\_\_\_ days/months/years  concurrent with  consecutive to \_\_\_\_\_  
*Ordonnance de sursis* \_\_\_\_\_ *jours/mois/ans* *concurrente avec* *consécutif à*

Probation \_\_\_\_\_ months/years  concurrent with  consecutive to \_\_\_\_\_  
*Période de probation* \_\_\_\_\_ *mois/ans* *concurrente avec* *consécutif à*

Community service s.732.1(3)(f) / *Service communautaire, par.732.1(3)f* \_\_\_\_\_ hours / heures

Fine of \$ \_\_\_\_\_ VS \$ \_\_\_\_\_ Time to pay \_\_\_\_\_  
*Amende de* \_\_\_\_\_ *\$ sur. comp.* \_\_\_\_\_ *\$* *délai de paiement* \_\_\_\_\_

Restitution  s. 738 / s. 739 Amount: \$ \_\_\_\_\_ Time to pay \_\_\_\_\_  
*Dédommagement* *art. 738 / art. 739* *Montant* \_\_\_\_\_ *\$* *Délai de paiement* \_\_\_\_\_

Victim surcharge: \$ \_\_\_\_\_ Time to pay: \_\_\_\_\_  
*Suramende compensatoire* \_\_\_\_\_ *\$* *Délai de paiement* \_\_\_\_\_

<input type="checkbox"/> Dismissed <i>Rejeté</i>	<input type="checkbox"/> HTA cautioned <i>Avertissement (Code de la route)</i>	<input type="checkbox"/> Driving prohibition: _____ Months / Years <input type="checkbox"/> s.743.21(1) / par. 743.21(1) <i>Interdiction de conduite :</i> _____ <i>mois/années</i>
<input type="checkbox"/> Acquitted <i>Acquitté</i>	<input type="checkbox"/> Weapons prohibition: <i>Interdiction d'armes</i>	<input type="checkbox"/> s. 109(2): _____ years <input type="checkbox"/> s. 109(3) (Life) <input type="checkbox"/> s. 110: _____ years <input type="checkbox"/> s. 110 (life) <i>par. 109(2) ans</i> <i>par.109(3)(perpétuité)</i> <i>art. 110 ans</i> <i>art .110 (perpétuité)</i>
<input type="checkbox"/> Stayed <i>Sursis</i>	<input type="checkbox"/> DNA: <i>ADN</i>	<input type="checkbox"/> 5.03 (Primary) <input type="checkbox"/> 5.04 (Secondary) <input type="checkbox"/> Denied (DND) <i>5.03 (primaire)</i> <i>5.04 (secondaire)</i> <i>Rejetée</i>
<input type="checkbox"/> In Absentia <i>In absentia</i>	<input type="checkbox"/> S.O.I.R.A. order: <i>Ordonnance LERDS</i>	<input type="checkbox"/> 10 years <input type="checkbox"/> 20 years <input type="checkbox"/> Life <i>10 ans</i> <i>20 ans</i> <i>Perpétuité</i>
<input type="checkbox"/> Other <i>Autre</i>	<input type="checkbox"/> s. 161 prohibition: _____ months/years <input type="checkbox"/> s. 490 forfeiture order: _____ <input type="checkbox"/> Granted <input type="checkbox"/> Denied <i>Interdiction, art. 161</i> <i>mois/ans</i> <i>Ordonnance de confiscation, art. 490</i> <i>Accordée</i> <i>Rejetée</i>	

<b>Information No. / N° de la dénonciation</b> 21 BONNECHANCE02
<b>Return Date / Date à laquelle le document est rapporté</b> 14 octobre, 20 21

**INFORMATION Against / DÉNONCIATION visant**

Pierre Renou

Address / Adresse

**CHARGE / ACCUSATION**

Charge 1 of 1

Voie de fait causant des lésions corporelles

Refer to front page for further counts. / Reportez-vous à la première page pour plus de chefs.

FOR ADMINISTRATIVE PURPOSES ONLY À DES FINS ADMINISTRATIVES SEULEMENT				
<input checked="" type="checkbox"/> Summons Sommatation	<input type="checkbox"/> Show Cause Audience de justification	<input type="checkbox"/> Warrant 1 <sup>st</sup> Mandat en 1 <sup>re</sup> instance		
<input type="checkbox"/> Replacement Information / Dénonciation de remplacement				
<input type="checkbox"/> Reportable M.V. Offence (H.T.A. 199) Infraction V.A. à déclarer (Code de la route 199)		C.V.O.R. No (Commercial Vehicles Only) Numéro C.I.U.V.U. (véhicules utilitaires seulement)		
Sex Sexe	Birth Date / Date de naissance Day / Jour Month / Mois Year / Année	Was defendant owner? La partie défenderesse était-elle propriétaire?		
M	24 10 1997	<input type="checkbox"/> Yes / Oui <input type="checkbox"/> No / Non		
Driver's Licence Number / Numéro du permis de conduire				
Plate No. / Numéro de plaque		<input type="checkbox"/> Involves a Collision Infraction reliée à un accident		
Informant Dénonciateur Cst. Bissonnette				
Date Sworn/Affirmed Déclarée sous serment/affirmée solemnellement le		Date of Arrest Date de l'arrestation		
24 septembre 2021		22 septembre 2021		

<b>Information No. / N° de la dénonciation</b>
<b>Return Date / Date à laquelle le document est rapporté</b> , 20

**INFORMATION Against / DÉNONCIATION visant**

Address / Adresse

**CHARGE / ACCUSATION**

Charge 1 of 1

Refer to front page for further counts. / Reportez-vous à la première page pour plus de chefs.

FOR ADMINISTRATIVE PURPOSES ONLY À DES FINS ADMINISTRATIVES SEULEMENT				
<input type="checkbox"/> Summons Sommatation	<input type="checkbox"/> Show Cause Audience de justification	<input type="checkbox"/> Warrant 1 <sup>st</sup> Mandat en 1 <sup>re</sup> instance		
<input type="checkbox"/> Replacement Information / Dénonciation de remplacement				
<input type="checkbox"/> Reportable M.V. Offence (H.T.A. 199) Infraction V.A. à déclarer (Code de la route 199)		C.V.O.R. No (Commercial Vehicles Only) Numéro C.I.U.V.U. (véhicules utilitaires seulement)		
Sex Sexe	Birth Date / Date de naissance Day / Jour Month / Mois Year / Année	Was defendant owner? La partie défenderesse était-elle propriétaire?		
		<input type="checkbox"/> Yes / Oui <input type="checkbox"/> No / Non		
Driver's Licence Number / Numéro du permis de conduire				
Plate No. / Numéro de plaque		<input type="checkbox"/> Involves a Collision Infraction reliée à un accident		
Informant Dénonciateur				
Date Sworn/Affirmed Déclarée sous serment/affirmée solemnellement le		Date of Arrest Date de l'arrestation		
<input type="checkbox"/> Deemed to be sworn/affirmed / Réputée être déclarée sous serment/affirmée solemnément le				

<b>Information No. / N° de la dénonciation</b>
<b>Return Date / Date à laquelle le document est rapporté</b> , 20

**INFORMATION Against / DÉNONCIATION visant**

Address / Adresse

**CHARGE / ACCUSATION**

Charge 1 of 1

Refer to front page for further counts. / Reportez-vous à la première page pour plus de chefs.

FOR ADMINISTRATIVE PURPOSES ONLY À DES FINS ADMINISTRATIVES SEULEMENT				
<input type="checkbox"/> Summons Sommatation	<input type="checkbox"/> Show Cause Audience de justification	<input type="checkbox"/> Warrant 1 <sup>st</sup> Mandat en 1 <sup>re</sup> instance		
<input type="checkbox"/> Replacement Information / Dénonciation de remplacement				
<input type="checkbox"/> Reportable M.V. Offence (H.T.A. 199) Infraction V.A. à déclarer (Code de la route 199)		C.V.O.R. No (Commercial Vehicles Only) Numéro C.I.U.V.U. (véhicules utilitaires seulement)		
Sex Sexe	Birth Date / Date de naissance Day / Jour Month / Mois Year / Année	Was defendant owner? La partie défenderesse était-elle propriétaire?		
		<input type="checkbox"/> Yes / Oui <input type="checkbox"/> No / Non		
Driver's Licence Number / Numéro du permis de conduire				
Plate No. / Numéro de plaque		<input type="checkbox"/> Involves a Collision Infraction reliée à un accident		
Informant Dénonciateur				
Date Sworn/Affirmed Déclarée sous serment/affirmée solemnellement le		Date of Arrest Date de l'arrestation		
<input type="checkbox"/> Deemed to be sworn/affirmed / Réputée être déclarée sous serment/affirmée solemnément le				

<input checked="" type="checkbox"/> Deemed to be sworn/affirmed / Réputée être déclarée sous serment/affirmée solennellement le	
Officer / Agent de police <b>Cst. Bisonnette</b>	No. / N° <b>1192</b>
Police Agency / Service de police <b>Police d'Ottawa</b>	Div. / Dist.
Occurrence Number / N° d'incident <b>RM210001</b>	
Courtroom / Salle d'audience <b>101</b>	
At / À(Au) <b>Ottawa, ON</b>	

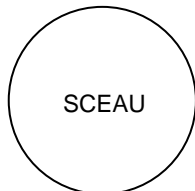
Officer / Agent de police	No. / N°
Police Agency / Service de police	Div. / Dist.
Occurrence Number / N° d'incident	
Courtroom / Salle d'audience	
At / À(Au)	

Officer / Agent de police	No. / N°
Police Agency / Service de police	Div. / Dist.
Occurrence Number / N° d'incident	
Courtroom / Salle d'audience	
At / À(Au)	



## VII. ANNEXE 3 : SCÉNARIO FAMILLE

ONTARIO



SCEAU

situé(e) au

Cour supérieure de justice - Cour de la famille

(Nom du tribunal)

161 rue Elgin, Ottawa, ON, K2P 2K1

Adresse du greffe

Numéro de dossier du greffe  
**C-COMPLIQUÉ676**

**Formule 8 : Requête  
(formule générale)**

### Requérant(e)(s)

Nom et prénom officiels : **Philippe Riche**  
33, rue de L'amour, Ottawa  
(Ontario) K1A 2A2  
Adresse :  
Téléphone et télécopieur : **(613)343-5678**  
Adresse électronique : **philippe.riche@arome.ca**

### Avocat(e) du/de la/des requérant(e)s

Nom : **Jeanne Requin**  
12, rue Sparks, bureau 348,  
Ottawa (Ontario) K1N 5J6  
Adresse :  
Téléphone et télécopieur : **(613)303-4455**  
Adresse électronique : **jeanne.requin@jrlaw.ca**

### Intimé(e)(s)

Nom et prénom officiels : **Victor Parent**  
33, rue de L'amour, Ottawa  
(Ontario) K1A 2A2  
Adresse :  
Téléphone et télécopieur : **(613)259-3657**  
Adresse électronique : **vicparent@gmail.com**

### Avocat(e) de l'intimé(e)/des intimé(e)s

Nom :  
Adresse :  
Téléphone et télécopieur :  
Adresse électronique :

### À L'AUX INTIMÉ(E)(S) :

**UNE CAUSE A ÉTÉ INTRODUITE CONTRE VOUS DEVANT CE TRIBUNAL. LES PRÉCISIONS À CE SUJET FIGURENT SUR LES PAGES CI-JOINTES.**

**LA PREMIÈRE DATE D'AUDIENCE EST FIXÉE AU** (date) \_\_\_\_\_  
À \_\_\_\_\_ (heure), ou dès que possible par la suite au : (adresse)

**REMARQUE** : S'il s'agit d'une cause de divorce, aucune date ne sera fixée à moins qu'une Défense ne soit déposée. Si un avis de motion vous a également été signifié, une date d'audience antérieure peut être fixée et vous ou votre avocat devriez vous présenter au tribunal pour l'audition de la motion.

- CETTE CAUSE EST RÉGIE PAR LA VOIE ACCÉLÉRÉE DU SYSTÈME DE GESTION DES CAUSES.** Un juge responsable de la gestion de la cause y sera affecté avant qu'un juge n'en soit saisi pour la première fois.
- CETTE CAUSE EST RÉGIE PAR LA VOIE ORDINAIRE DU SYSTÈME DE GESTION DES CAUSES.** Aucune date d'audience n'a été fixée, mais si un avis de motion vous a été signifié, il porte une date d'audience et vous ou votre avocat devriez vous présenter au tribunal pour l'audition de la motion. Un juge responsable de la gestion de la cause ne sera affecté à la cause que lorsqu'une des parties aura demandé au greffier du tribunal de fixer une date pour la tenue d'une conférence relative à la cause ou que lorsque l'audition d'une motion est fixée, selon celui de ces deux événements qui se produit le premier.

**SI LA DATE DU PROCÈS N'A PAS ÉTÉ FIXÉE APRÈS 365 JOURS,** le greffier du tribunal enverra un avertissement aux parties selon lequel la cause sera rejetée dans les 60 jours à moins qu'elles ne déposent la preuve que la cause a été réglée ou à moins que l'une d'elles ne demande la tenue d'une conférence relative à la cause ou d'une conférence en vue d'un règlement amiable.

**SI VOUS DÉSIREZ VOUS OPPOSER À UNE DEMANDE DANS LA PRÉSENTE CAUSE**, vous ou votre avocat devez préparer une Défense (formule 10 — un exemplaire devrait être joint), en signifier une copie aux requérants et en déposer une copie au greffe, accompagnée d'un Affidavit de signification (formule 6B). **VOUS NE DISEZ QUE DE 30 JOURS APRÈS QUE LA PRÉSENTE REQUÊTE VOUS EST SIGNIFIÉE (60 JOURS SI ELLE VOUS EST SIGNIFIÉE À L'EXTÉRIEUR DU CANADA OU DES ÉTATS-UNIS) POUR SIGNIFIER ET DÉPOSER UNE DÉFENSE. SI VOUS NE LE FAITES PAS, LA CAUSE SE POURSUIVRA SANS VOUS ET LE TRIBUNAL PEUT RENDRE UNE ORDONNANCE ET L'EXÉCUTER CONTRE VOUS.**

Cochez la case du paragraphe ci-contre qui s'applique à votre cause.

- Cette cause comprend une demande d'aliments. Elle ne comprend pas de demande portant sur des biens ni de demande portant sur la possession exclusive du foyer conjugal et de son contenu. Vous **DEVEZ** remplir un État financier (formule 13 — un exemplaire est joint), en signifier une copie aux requérants et en déposer une copie au greffe, accompagnée d'un Affidavit de signification, même si vous ne présentez pas de défense dans cette cause.
- Cette cause comprend une demande portant sur des biens ou une demande portant sur la possession exclusive du foyer conjugal et de son contenu. Vous **DEVEZ** remplir un État financier (formule 13.1 — un exemplaire est joint), en signifier une copie aux requérants et en déposer une copie au greffe, accompagnée d'un Affidavit de signification, même si vous ne présentez pas de défense dans cette cause.

**SI VOUS DÉSIREZ PRÉSENTER VOTRE PROPRE DEMANDE**, vous ou votre avocat devez remplir la section réservée à la demande dans la Défense, en signifier une copie aux requérants et en déposer une copie au greffe, accompagnée d'un Affidavit de signification.

- Si vous désirez présenter une demande d'aliments, mais non une demande portant sur des biens ou une demande portant sur la possession exclusive du foyer conjugal et de son contenu, vous **DEVEZ** remplir un État financier (formule 13), en signifier une copie aux requérants et en déposer une copie au greffe.
- Toutefois, si votre unique demande d'aliments consiste en une demande d'aliments pour les enfants dont le montant est précisé dans les tables des Lignes directrices sur les aliments pour les enfants, vous n'avez pas à remplir, à signifier ni à déposer un État financier.
- Si vous désirez présenter une demande portant sur des biens ou une demande portant sur la possession exclusive du foyer conjugal et de son contenu, qu'elle comprenne ou non une demande d'aliments, vous **DEVEZ** remplir un État financier (formule 13.1, et non pas la formule 13), en signifier une copie aux requérants et en déposer une copie au greffe.

Vous pouvez déposer des documents en personne dans un palais de justice ou en ligne en vous rendant à <https://www.ontario.ca/fr/page/depot-documents-cour-de-la-famille-en-ligne>.

**VOUS DEVRIEZ OBTENIR DES CONSEILS JURIDIQUES AU SUJET DE CETTE CAUSE IMMÉDIATEMENT.** Si vous n'avez pas les moyens de payer un avocat, le bureau d'Aide juridique Ontario de votre localité pourra peut-être vous aider. (*Consultez l'annuaire téléphonique sous la rubrique AIDE JURIDIQUE.*)

07/10/2021

Date de délivrance

Greffier du tribunal

**ANTÉCÉDENTS FAMILIAUX**

**REQUÉRANT(E) :** Âge : 45 Date de naissance (j, m, a) : 12/03/1976  
 Domicilié(e) à (municipalité et province) Ottawa, Ontario depuis le (date) 02/08/2019  
 Prénom la veille de la date du mariage : \_\_\_\_\_  
 Nom de famille la veille de la date du mariage : \_\_\_\_\_  
 Genre la veille de la date du mariage :  Homme  Femme  Autre genre  
 Déjà divorcé(e)?  Non  Oui (Lieu et date du divorce précédent)

**INTIMÉ(E) :** Âge : 41 Date de naissance (j, m, a) : 05/06/1980  
 Domicilié(e) à (municipalité et province) Ottawa, Ontario depuis le (date) 02/08/2019  
 Prénom la veille de la date du mariage : \_\_\_\_\_  
 Nom de famille la veille de la date du mariage : \_\_\_\_\_  
 Genre la veille de la date du mariage :  Homme  Femme  Autre genre  Renseignements sur le genre non disponibles  
 Déjà divorcé(e)?  Non  Oui (Lieu et date du divorce précédent)

**LIEN AVEC L'AUTRE PARTIE :**

Nous nous sommes marié(e)s (date) \_\_\_\_\_  
 Nous nous sommes séparé(e)s le (date) 20/09/2021  
 Nous avons commencé à vivre ensemble le (date) 02/08/2019  
 Nous n'avons jamais vécu ensemble  Nous vivons toujours ensemble

**ENFANT(S) :**

Énumérez tous les enfants concernés dans cette cause, même si aucune demande n'est présentée à leur égard.

Nom et prénom officiels	Âge	Date de naissance (j, m, a)	Domicilié(e) à (municipalité et province)	Habite actuellement avec (nom de la personne et lien de parenté avec l'enfant)
Anne Riche-Parent	10	10/01/2011	Ottawa, Ontario	Philippe et Victor, pères
Louis Riche-Parent	7	07/07/2014	Ottawa, Ontario	Philippe et Victor, pères
Désiré Riche-Parent	5	05/05/2016	Ottawa, Ontario	Philippe et Victor, pères

**CAUSES OU ACCORDS ANTÉRIEURS**

Les parties ou les enfants ont-ils déjà pris part à une cause judiciaire?

Non  Oui

Les parties ont-elles conclu un accord écrit au sujet d'une question en litige dans cette cause?

Non  Oui (Indiquez la date de l'accord et les conditions de celui-ci qui sont en litige.)

Un avis de calcul et/ou un avis de recalcul a-t-il été émis par le Service des pensions alimentaires pour enfants en ligne dans cette cause?

- Non  Oui (*Indiquez la (les) date(s) de l'avis (des avis) de calcul ou de recalcul*)

Dans l'affirmative, demandez-vous au tribunal de rendre une ordonnance d'aliments pour les enfants pour un montant différent de celui qui figure dans l'avis?

- Non  Oui (*expliquez*)

Les parties ont-elles soumis à l'arbitrage ou convenu de soumettre à l'arbitrage une question en litige dans cette cause?

- Non  Oui (*Indiquez la date de l'accord et la sentence arbitrale en droit de la famille, le cas échéant*)

**DEMANDE DU/DE LA REQUÉRANT(E)**

**JE DEMANDE AU TRIBUNAL CE QUI SUIT :** (*Les demandes ci-dessous comprennent les demandes d'ordonnance temporaire.*)

<b>Demandes visées par la Loi sur le divorce</b> <small>(Cochez les cases de la présente colonne uniquement si vous demandez un divorce et que votre cause est devant la Cour supérieure de justice ou la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.)</small>	<b>Demandes visées par la Loi sur le droit de la famille ou la Loi portant réforme du droit de l'enfance</b>	<b>Demandes portant sur des biens</b> <small>(Cochez les cases de la présente colonne uniquement si votre cause est devant la Cour supérieure de justice ou la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.)</small>
00 <input type="checkbox"/> un divorce 01 <input type="checkbox"/> des aliments pour moi-même 02 <input type="checkbox"/> des aliments pour un ou plusieurs enfants (somme figurant dans la table) 03 <input type="checkbox"/> des aliments pour un ou plusieurs enfants (somme autre que celle figurant dans la table) 04 <input type="checkbox"/> la responsabilité décisionnelle en ce qui concerne l'enfant ou les enfants 05 <input type="checkbox"/> le temps parental avec l'enfant ou les enfants 06 <input type="checkbox"/> des contacts avec l'enfant ou les enfants ( <i>l'autorisation du tribunal est nécessaire</i> )	10 <input type="checkbox"/> des aliments pour moi-même 11 <input type="checkbox"/> des aliments pour un ou plusieurs enfants (somme figurant dans la table) 12 <input type="checkbox"/> des aliments pour un ou plusieurs enfants (somme autre que celle figurant dans la table) 13 <input checked="" type="checkbox"/> la responsabilité décisionnelle en ce qui concerne l'enfant ou les enfants 14 <input checked="" type="checkbox"/> le temps parental avec l'enfant ou les enfants 15 <input type="checkbox"/> une ordonnance de ne pas faire/de non-harcèlement 16 <input type="checkbox"/> une indexation des aliments du conjoint 17 <input type="checkbox"/> une déclaration de liens de filiation 18 <input type="checkbox"/> une tutelle à l'égard des biens de l'enfant 19 <input type="checkbox"/> des contacts avec l'enfant ou les enfants ( <i>l'autorisation du tribunal n'est pas nécessaire</i> )	20 <input type="checkbox"/> l'égalisation des biens familiaux nets 21 <input type="checkbox"/> la possession exclusive du foyer conjugal 22 <input type="checkbox"/> la possession exclusive du contenu du foyer conjugal 23 <input type="checkbox"/> le gel des avoirs 24 <input type="checkbox"/> la vente de biens familiaux
<b>Autres demandes</b> 30 <input type="checkbox"/> les dépens 31 <input type="checkbox"/> l'annulation du mariage 32 <input type="checkbox"/> les intérêts antérieurs au jugement 33 <input type="checkbox"/> demandes liées à un arbitrage en droit de la famille	50 <input type="checkbox"/> Autre ( <i>Précisez.</i> )	

Donnez des précisions au sujet de l'ordonnance que vous demandez au tribunal. (*Indiquez les montants des aliments (s'ils sont connus) et le nom des enfants pour lesquels vous demandez la responsabilité décisionnelle, le temps parental ou des contacts en l'espèce.*)

[Voir Annexe A](#)

**FAITS IMPORTANTS À L'APPUI DE MA REQUÊTE EN DIVORCE**

- Séparation :** Les conjoints sont séparés depuis le (date) \_\_\_\_\_ et
- n'ont pas vécu ensemble depuis cette date dans une vaine tentative de réconciliation.
  - ont vécu ensemble pendant la ou les périodes suivantes dans une vaine tentative de réconciliation :  
(Précisez les dates.)
- Adultère :** L'intimé(e) a commis l'adultère. (Précisez. Il n'est pas nécessaire de nommer une autre personne, mais si vous le faites, vous devez alors lui signifier la présente requête.)
- Cruauté :** L'intimé(e) a fait preuve d'une telle cruauté physique ou mentale à l'égard du/de la requérant(e) que la cohabitation est devenue intolérable. (Précisez.)

**FAITS IMPORTANTS À L'APPUI DE MES AUTRES DEMANDES**

(Énoncez ci-dessous les faits qui constituent le fondement juridique de vos autres demandes. Joignez des pages supplémentaires au besoin.)

### ATTESTATION DU/DE LA REQUÉRANT(E)

(Si vous êtes représenté(e), votre avocat(e) doit remplir l'attestation de l'avocat ci-dessous.)

Les articles 7.1 à 7.5 de la *Loi sur le divorce* et l'article 33.1 de la *Loi portant réforme du droit de l'enfance* prévoient que vous et l'autre partie devez :

- exercer votre responsabilité décisionnelle, votre droit au temps parental ou votre droit de contact à l'égard d'un enfant d'une manière compatible avec l'intérêt véritable de l'enfant;
- faire de votre mieux pour protéger l'enfant des conflits découlant de la présente affaire;
- tenter de régler vos questions de droit de la famille en ayant recours à des options de règlement extrajudiciaire des différends, dans la mesure où il convient de le faire (*pour de plus amples renseignements sur les options de règlement des différends qui s'offrent à vous, notamment la médiation reliée aux tribunaux, vous pouvez consulter le [Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.](#) ou [www.stepstojustice.ca](http://www.stepstojustice.ca)*);
- fournir des renseignements complets, exacts et à jour dans la présente affaire;
- vous conformer à toute ordonnance rendue dans la présente affaire.

J'atteste que je connais les obligations susmentionnées qui m'incombent aux termes de la *Loi sur le divorce* et de la *Loi portant réforme du droit de l'enfance*.

5/10/2021

Date de la signature

Signature du (de la) requérant(e)

### ATTESTATION DE L'AVOCAT

Je m'appelle : Jeanne Requin

et je suis l'avocat(e) du/de la requérant(e) dans la présente cause. J'atteste que je me suis conformé(e) aux exigences de l'article 7.7 de la *Loi sur le divorce* et de l'article 33.2 de la *Loi portant réforme du droit de l'enfance* en ce qui concerne la réconciliation et l'obligation de discuter et d'informer.

5/10/2021

Date

Signature de l'avocat(e)

## ANNEXE A

### PARTIE I. FAITS IMPORTANTS À L'APPUI DE MES DEMANDES

1. Mon ex-conjoint Victor et moi sommes en couple depuis 2009. Nous avons pendant longtemps voyagé avant de décider de nous installer au Canada en août 2019. Cela fait deux ans que nous vivons ensemble.
2. Le 1er mars 2012, nous avons adopté un enfant ensemble, Anne Riche-Parent, qui est aujourd'hui âgée de 9 ans. Nous avons ensuite ajouté deux autres enfants à notre famille; Louis Riche-Parent, qui est né le 7 juillet 2014 et qui a aujourd'hui 7 ans, et Désiré Riche-Parent, né le 5 mai 2016.
3. Nous avons décidé que Victor s'occuperait des enfants et du foyer domestique pendant que je travaille dans ma société *Arôme Ltd*, et que je m'occuperais des finances.
4. Lors de notre arrivée au Canada, la consommation d'alcool de Victor est devenue excessive.
5. Victor a connu des épisodes dépressifs qui l'ont mené à l'urgence le 22 juin et le 9 août 2020. Suite à cela, il a été référé à un psychiatre de l'hôpital qui lui a prescrit des médicaments pour sa maladie mentale. Ces médicaments ne doivent pas se prendre avec de l'alcool. Toutefois, Victor a continué de boire de l'alcool. Sa consommation d'alcool s'est surtout détériorée pendant l'été 2020.
6. Étant donné que Victor s'occupe des courses de la maison, je dois à chaque fois réviser les factures des épiceries pour m'assurer qu'il n'a pas dépensé tout l'argent pour s'acheter de l'alcool.
7. Lorsqu'il encourt des épisodes dépressifs, Victor devient instable. Il n'est plus raisonnable et prend de mauvaises décisions pour les enfants qui influencent sûrement négativement leur développement.
8. Il est trop émotionnel pour bien s'occuper des enfants et ses humeurs changeantes rendent les enfants malheureux.



9. Victor et moi nous sommes séparés en septembre 2021. À l'heure actuelle, nous habitons toujours dans la même maison mais nous faisons chambre à part.
10. Victor a jusqu'à la fin novembre 2021 pour se trouver un nouveau logement car il abuse de ma bonté et ne s'occupe plus bien de nos enfants.
11. Je demande l'autorité parentale complète de nos trois enfants Anne, Louis et Désiré.
12. Victor n'a pas la capacité de s'occuper des enfants à cause de son alcoolisme et de sa maladie mentale récurrente. Je demande donc le temps parental et la responsabilité décisionnelle envers nos trois enfants. Je propose un temps de visite pour Victor d'un dimanche après-midi sur deux sous ma supervision.